



Comité du 9 décembre 1905 de l'Ain

Compte rendu de l'assemblée générale du 25 mars 2019

Concerne l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etaient présents ou représentés : 29 personnes dont la liste figure en annexe.

Adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 24 mars 2018

En l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport d'activité : Bernard BOISSON

Le Comité 1905 de l'Ain créé en 2004 pour le centenaire de la loi, regroupe à la fois des associations ou groupements laïques et des membres individuels pour un total de 75 adhérents en 2018, chiffre stable par rapport à 2017 (77 adhérents).

Le CA du Comité 1905 se compose de 15 membres Il s'est réuni 9 fois dans les locaux de la Maison de l'Éducation à Bourg, dont une fois afin de procéder aux élections après l'assemblée générale du 24 mars 2018.

Nos commissions de travail sont toujours au nombre de 3 : « **animation-promotion** » de la laïcité, « **observatoire** » de la laïcité, ce dernier axé davantage sur la défense de la laïcité, auxquelles il faut rajouter une commission « **site internet** »

Promotion de la laïcité

Notre commission est composée de six membres : Françoise Mitterrand – Marie-Christine Hyvernat Jean-Pierre Tondu – Philippe Pelissier – Bernard Boisson – Jean-Yves Daux

Suite à la présentation de l'exposition « Laïcité et valeurs de la République », lors du dernier café laïcité, la commission s'est réunie à 4 reprises pour réajuster l'exposition.

Au cours de ces réunions, nous avons pris en compte les remarques formulées et modifié les panneaux 3 et 8.

Pour ce dernier panneau, nous avons rajouté une citation féminine, celle de Caroline Fourest.

Pour cette exposition, nous avons aussi modifié le parcours proposé aux élèves du lycée agricole des Sardières. Cette animation guidée par des membres du Comité a accueilli 7 classes.

A l'issue de chaque visite, nous avons regroupé les élèves pour un échange qui a donné l'occasion à chacun, de s'ouvrir sur ce concept de laïcité et de permettre aux professeurs d'engager un suivi.

Les retours qui nous sont parvenus (envoi d'un questionnaire bilan) ont permis d'apprécier l'impact positif de nos interventions.

Jean-Yves DAUX

Semaine de la laïcité

C'est tous les ans le temps fort de notre activité qui mobilise beaucoup d'énergie de la part des bénévoles de l'association.

En dehors des interventions au lycée des Sardières, nous avons proposé cette année un film documentaire, « Les 3 vies du Chevalier » en partenariat avec le Cinémateur, lequel film, malgré sa qualité et celle de l'intervenant, n'a attiré qu'une trentaine de spectateurs.

Ensuite, en partenariat avec le Zoom, nous avons proposé le cabaret gesticulé et gourmand sur « La décroissance » de Jean-Philippe SMADJA, spectacle de grande qualité, et qui a fait le plein avec 75 spectateurs, dont beaucoup de personnes que nous n'avons pas l'habitude de voir à nos manifestations. Il semble que nous aurions pu remplir une deuxième séance, mais c'est toujours difficile d'anticiper dans ces situations. Encore cette année, nous ne pouvons que nous féliciter de notre collaboration avec le Zoom dont les salariés et les bénévoles ont fait preuve d'un engagement sans failles.

Enfin nous avons accueilli au Vox Gérald DUMONT pour une lecture d'extraits du dernier texte de Charb avec la participation de Marika BRET, DRH à Charlie Hebdo. Encore une fois, nous avons été déçus par la participation à ce spectacle débat (environ 40 personnes) qui était pourtant de bonne qualité.

Donc globalement ce sont près de 150 personnes que nous avons touchées avec ces manifestations, auxquelles il faut rajouter les 180 élèves des Sardières qui ont participé à notre animation.

Diverses interventions

- Nous avons été sollicités par la MFR de Pont-de-Veyle pour une intervention auprès des personnels de cet établissement qui a été assurée par Marie-Christine Hyvernât et Bernard Boisson.
- Nous sommes également intervenus à deux reprises avec le collège de Montrevel auprès des jeunes cadets de la protection civile.

Site internet

Depuis janvier 2018 le site du *Comité 1905 de l'Ain* fonctionne en configuration Wordpress ce qui a changé sa présentation.

Sa fréquentation, depuis sa mise en route en janvier 2018, est d'un peu plus de 28 000 visiteurs soit environ 21 500 sur un an.

En baisse par rapport aux deux précédentes années. (27 000 en 2016, 24 500 en 2017). Cela représente une moyenne de 1 800 consultations par mois, soit environ 60 par jour.

Le site est surtout visité à la suite de recherche d'un thème voire d'un mot ou par lien depuis d'autres sites ou moteurs de recherche.

Il est également consulté pour recherche d'informations :

- actualités, (révision de la loi 1905, la laïcité dans le grand débat, ...)
- actions du Comité, (Semaine de la Laïcité, Cafés Laïcité, ...)
- documentation, (textes, lois, chartes, expos, outils pratiques ...)

L'adresse du site reste inchangée : 01-comite1905.org

Jacques ROUX

Observatoire de la laïcité.

Pas d'action particulière cette année, car nous n'avons pas été saisis de manquements à la laïcité dans le département

Jean Marc JOURDAN

Collectifs laïques

Un collectif laïque national regroupant de nombreuses associations s'attache à la défense de la laïcité. Ce sont des temps de travail toujours intéressants mais chronophages et coûteux puisqu'ils exigent des déplacements à Paris. Nous avons donc dû nous faire excuser quelques fois cette année.

Nous participons toujours de temps à autre, pour les mêmes raisons que pour le Collectif national, au collectif laïque régional qui s'est formé sur Lyon il y a quelques années.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

Rapport financier : Bernard TERRIER

RESULTAT EXERCICE 2018					
DEBIT			CREDIT		
	Libellé	Débit			Crédit
606400	Fourniture Bureau	25,99	512100	Virement Interne (Livret A)	1500,00
613200	Location salles spectacles	3128,98	701000	Cotisations adhérents	1840,00
616000	Assurances	169,04	701100	Financements extérieurs	6000,00
621000	Représentations spectacles	7822,25			
623700	Fournitures pédagogiques - Hébergement Web	249,53		Perte Exploitation	4597,52
625100	Déplacements Réunions, Compagnie spectacle	916,00			
625600	Frais réceptions, Hébergements divers	1086,53			
626000	Frais postaux	469,20			
628100	Cotisations associations	70,00			
	Totaux	13937,52		Totaux	13937,52

SITUATION TRESORERIE AU 31/12/2018					
RESULTAT AU 31/12/2018			SITUATION TRESORERIE AU 31/12/2018		
	LIBELLES	CREDIT		LIBELLES	CREDIT
	Solde 01/01/2018	7833,69		Compte-courant	3236,17
	Perte Exploitation	4597,52		Compte-Livret (avec Intérêts)	211,19
	Solde 31/12/2018	3236,17		Total Crédit Trésorerie	3447,36

RESULTAT SEMAINE DE LA LAÏCITE 2018					
DEBIT			CREDIT		
Compte	Libellé	Débit	Compte		Crédit
613200	Location salle VOX	31,00	702000	Recette Spectacle "Lettre aux escrocs"	235,00
621000	Représentation - Spectacles- Animations	2822,25		???	
623700	Fournitures Panneaux Expo	68,88			
625100	Frais Réception - Hébergement	575,89			
626000	Frais postaux	270,00			
	Totaux	3768,02		Totaux	235,00
	PERTE D'EXPLOITATION	-3533,02			

Deux subventions restent à percevoir concernant cette action, ce qui devrait limiter le déficit.

Jean-Pierre CARRAZ, vérificateur aux comptes, lit le rapport qu'il a établi avec Mireille AMELLE qui certifie la régularité des comptes.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité. Quitus est donné au CA pour la gestion des comptes.

Rapport moral : Sonia SAVOYE

Au vu des interventions politiques que nous essayons depuis quelques années, la laïcité paraît être un principe républicain difficile à comprendre et la loi de 1905 ardue à mettre en application. Nous avons eu « l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur » avec Sarkozy en 2007, il avait déjà fait fort. Avec Macron, après avoir visité les institutions musulmanes (CFCM le 21/6/2017), protestantes (le 22/09/2017), et juives (CRIJF le 9 mars 2018 et ce mois-ci), le Président de la République s'est rendu à la conférence des Evêques de France, au collège des bernardins, où il a déclaré « un Président de la République prétendant se désintéresser de l'Eglise et des catholiques manquerait à son devoir » et « le lien entre l'Eglise et l'Etat s'est abîmé, et il vous importe à vous et à moi de le réparer ». Puis avec ce même Président, nous avons vu arriver l'école obligatoire à 3 ans. Alors 3 ans, c'est bien oui pour démarrer une vie sociale avec les camarades et commencer les apprentissages scolaires. C'est tellement bien que quasiment tous les enfants (97,8% des enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés, 95% des enfants de 3 ans) entrent à l'école à 3 ans depuis bien longtemps. Donc on pourrait croire que cette loi ne sert à rien. Eh si ! elle sert ! en rendant l'école obligatoire dès 3 ans, au lieu de 6, elle rend obligatoire le financement des écoles maternelles privées par l'intermédiaire du versement du forfait scolaire (Loi Debré et Loi Carles), la privatisation étant le cheval de bataille du gouvernement, celle de l'éducation comprise. La majorité des établissements scolaires du 1^{er} degré (93%) sont confessionnels, catholiques.

Mais curieusement, lorsqu'il s'agit d'autres religions, le gouvernement s'émeut davantage. Sa volonté de toiletter la loi de 1905, est sans nul doute en réaction à une peur de l'islam. Nous avons signé en janvier de cette année, l'Appel des 113 pour que l'on ne touche pas à la loi de 1905, mais au contraire pour que cette loi soit respectée et appliquée. L'Appel des 113 rappelle en qq mots les 2 1ers articles de la loi de 1905, mettant l'accent sur les libertés conquises à travers elle, posant le principe d'adaptation de tous les cultes à elle, et non l'inverse ! Cet appel soulève la problématique des dérives intégristes de l'islam politique, celle du manque de transparence de ses financements et celle du respect de l'ordre public par les organes cultuels. Mais modifier la Loi de 1905 ne résoudrait rien, et ce serait s'ingérer dans les principes théologiques que de penser l'organisation des cultes, donc contraire à la Loi de séparation. L'appliquer et faire intervenir des mesures de police fiscale apporterait une partie des réponses. Voilà pourquoi nous avons signé cet appel, qui a réuni environ 40 000 signatures. Il semble que les voix laïques aient été entendues puisque le Président Macron a déclaré la semaine dernière qu'il « ne souhaite pas qu'on change la loi de 1905, ce qu'elle représente et permet de préserver. ». Alors, pourquoi ne pas constitutionnaliser la loi de 1905 et en particulier ses 2 premiers articles « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...] » (article 1), et « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. [...] » (article 2), et par la même supprimer les régimes concordataires d'Alsace, Moselle et Guyane ? Ceci dit, E. Macron avait promis juré craché qu'il ne toucherait pas au pouvoir d'achat des retraités donc nous avons des raisons d'être sceptiques sur sa déclaration de la semaine dernière.

Parmi les autres événements inquiétants de ce mandat présidentiel, en juin 2018, les députés de la majorité ont présenté un texte, adopté, pour faire retirer les associations religieuses de la liste des lobbies obligés de se déclarer comme tels auprès de l'Assemblée, au prétexte qu'elles « serviraient l'intérêt général ».

Un des sbires du Président, le député Aurélien Taché, un temps sacré « référent laïcité », n'a rien trouvé de mieux à dire, à propos du Hijab que Décathlon voulait commercialiser, que « La laïcité, ce n'est pas l'athéisme d'Etat. Cette obsession du voile et de l'islam, nichée dans l'inconscient du Republicanisme, est une exception française dont on se passerait bien ». Quel que soit le point de vue que l'on peut avoir sur la commercialisation du hijab par Décathlon, comment un élu de la République peut-il ignorer l'art. 2 de la loi de 1905 précisant, entre autres, que l'Etat ne reconnaît aucun culte ?

On voit bien que les personnalités politiques utilisent la laïcité comme cela arrange leur schéma politique. En agissant ainsi, elles créent de la division, alors que la laïcité permet au contraire de vivre ensemble, de privilégier le bien commun aux dépens du multiculturalisme. Aparté pour dire un mot du multiculturalisme et surtout de sa perversité si comme moi vous avez eu du mal à en comprendre le sens : le multiculturalisme, ce serait un monde où les communautarismes seraient légion, chacun vivant dans sa communauté, chaque communauté vivant A COTE d'une autre, ce qui aurait pour conséquence de mettre

fin aux libertés, aux égalités, et à la fraternité, de mettre fin au partage, à l'enrichissement des individus par leurs différences. Bref, un projet de société qui n'est pas bien chouette.

Bon, la tâche n'est donc pas encore achevée, est restée encore lourde pour que les politiques sortent le nez des religions, pour que les religieux sortent le nez de la politique, et pour pérenniser cette fabuleuse garantie de paix qu'est la laïcité.

Alors une des solutions pour les petits bras musclés des citoyens que nous sommes, que vous êtes, c'est d'éclairer un maximum de gens sur ce qu'est la laïcité, sur ses vertus, et d'être intransigeant quant à son respect. L'inertie des effets de l'éducation populaire crée parfois des découragements mais c'est, à mon avis, le seul moyen d'éveiller les consciences.

Nombres d'entre nous sont membres du Comité 1905 depuis sa création en 2004. Au fil des années, les actions menées ont nécessité une implication de plus en plus chronophage et pour certains il est temps de se consacrer à d'autres choses tout aussi importantes. Aujourd'hui, sur les 14 administrateurs actuels, 6 seulement demandent le renouvellement de leur mandat. Le comité du 9 décembre 1905 de l'Ain va donc repenser ses axes de travail pour que les actions soient compatibles avec la vie de ses administrateurs. Il appartiendra au nouveau Conseil d'Administration et son nouveau Bureau (qui sera fixé ce soir) d'en définir le fonctionnement. Je vous invite donc à nous faire part de votre candidature maintenant et cela me permet de rebondir sur l'avant-dernier point à l'ordre du jour : l'élection des membres du CA.

Elections au Conseil d'administration

De nombreux membres du CA ne renouvellent pas leur candidature, aussi, après appel aux bonnes volontés, les personnes suivantes sont élues ou réélues :

Bernard BOISSON, Joëlle BOZONNET, Marie-Christine HYVERNAT, Bernard MACLET, Philippe PELISSIER, Jean-Claude PERON, Jacques ROUX.

Vote des cotisations

Il est proposé de maintenir le montant des cotisations à 15 € pour les personnes physiques et 30 € pour les personnes morales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Election des vérificateurs aux comptes

Mireille AMELLE et Jean-Pierre CARRAZ sont reconduits dans leurs fonctions pour l'année 2019.

Questions diverses

Jean-Pierre MERMET souligne les dangers qui planent sur la laïcité. Il rappelle en particulier les événements qui se sont déroulés à Châtillon sur Chalaronne le 8 mars dernier où des hommes sans doute en lien avec le consulat de Turquie se sont opposés à une soirée débat organisé par la Libre Pensée sur le thème « Le Kurdistan syrien, le Rojava aujourd'hui ». La soirée est reprogrammée le 12 avril à la JL à Bourg, en espérant qu'elle pourra se dérouler dans de bonnes conditions.

L'assemblée générale vote un soutien de principe à la Libre Pensée dans ce conflit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente Sonia SAVOYE clôt cette assemblée générale et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.